



FFEC

Fédération Française
des Entreprises de Crèches



La FFEC renouvelle son partenariat de confiance avec Edumiam

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 12 janvier 2026 — La Fédération Française des Entreprises de Crèches a le plaisir d'annoncer le renouvellement de son partenariat de confiance avec l'organisme de formation Edumiam.

Fort d'un partenariat de confiance existant depuis 2020 qui rencontre un fort succès auprès des adhérents de la FFEC, il a été décidé de renouveler le partenariat de confiance avec Edumiam pour les prochaines années.

Edumiam propose la 1^{ère} application mobile de formation continue exclusivement conçue par et pour les professionnels de la petite enfance !

Les adhérents qui le souhaitent auront ainsi accès aux offres de formation proposées par Edumiam à tarif préférentiel. Le champs du partenariat est élargi à l'accompagnement des professionnels qui le souhaitent à la Validation pour Acquis d'Expériences (VAE), notamment pour le titre professionnel Intervenant Educatif Petite Enfance.

Grâce à ce renouvellement de partenariat entre la FFEC et Edumiam, les entreprises de crèche ont à leur disposition un support efficace et adapté aux spécificités des entreprises de crèche, quelles que soient leur taille et l'organisation de leurs parcours de formation.

A propos d'Edumiam :

La société Edumiam* est spécialisée dans la formation digitale à destination des professionnels du secteur de la Petite Enfance.

Notre ambition : simplifier l'accès à la formation professionnelle, afin de permettre à tous les professionnels d'acquérir des compétences clés – et ainsi à chaque enfant de développer son plein potentiel. Les outils pédagogiques que nous développons sont à la fois innovants, ludiques et personnalisés.

1. **Des outils adaptés aux pratiques des professionnels d'EAJE** : nous proposons la 1^{ère} application mobile de formation continue. Nos contenus sont spécialement bien adaptés aux téléphones et tablettes, tout en étant accessibles sur ordinateur. Chacun peut se former où et quand il veut (y compris hors connexion internet), au rythme qu'il souhaite.
2. **Des contenus d'experts adaptés aux besoins du terrain** : tous nos parcours sont conçus par des experts thématiques (psychologue, nutritionniste, psychomotricien, etc.), des experts pédagogiques et une communauté engagée d'apprenants (professionnels de crèches et assistants maternels).
3. **Des contenus ludiques et engageants** : notre application alterne de la théorie (écrit, vidéo, infographies, fiches pédagogiques à télécharger, etc.) et des jeux, avec une large quantité et variété d'exercices, qui rendent la formation non seulement amusante mais engageante.
4. **Un forum pour s'informer et partager** : l'équipe pédagogique Edumiam anime une page de type « forum », qui permet à chacun de partager sur des actualités ou des bonnes pratiques. Nous y proposons régulièrement des webinars de 30 min pour échanger directement avec des experts.
5. **Des classes virtuelles en complément** : des webinars (30 min) et des classes virtuelles (environ 1h30, max 12 apprenants) avec des experts donnent l'opportunité aux apprenants de poser toutes leurs questions, mais également d'échanger des bonnes pratiques et créer du lien entre participants.

* Edumiam est organisme de formation datadocké déclaré auprès du préfet de région de Normandie ; Numéro de déclaration d'activité : 28 27 02202 27

A propos de la FFEC :

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec 1 000 entreprises adhérentes représentant 3 100 établissements, soit plus de 72 000 places de crèches en France et employant 29 000 salariés, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées.

La FFEC rappelle qu'elle ne s'exprime que pour ses membres¹ qui en sus de la réglementation strictement identique pour toutes les crèches publiques et privées, associations ou entreprises, ont choisi de s'appliquer une Charte éthique rappelant leurs engagements notamment pour la bientraitance des professionnels de crèches et la qualité d'accueil des enfants.

« Aimer faire mieux sera toujours le guide de notre action, pour les enfants, les parents et nos équipes »

¹ La FFEC rappelle que l'entreprise People & Baby n'est plus adhérente depuis 2011 de la FFEC et qu'elle est désormais membre de la Fédération du service aux particuliers ([FESP](#))